

Le Vote des Femmes devant le Parlement

1933-20-05
n° 1066

C'est le 22 février que l'Assemblée Législative de Québec repoussa à nouveau le droit de suffrage des femmes pour les élections législatives. Alors que les Canadiennes Anglaises ont obtenu depuis de longues années l'intégralité de leurs droits politiques, les Canadiennes Françaises de Québec, quoique ayant déjà certains droits électoraux, sont encore privées du vote législatif.

Nous donnons aujourd'hui quelques extraits des discours prononcés à la séance du 22 février pour montrer à quel point les arguments apportés contre le vote des femmes sont également dénués de fondement d'un côté et de l'autre de l'Océan.

Voici tout d'abord quelques passages du remarquable discours prononcé par le Dr Anatole Plante, rapporteur de la proposition :

On chante en vers et en prose les mérites de la Canadienne-Française, on exalte ses grandes vertus mais lorsqu'il s'agit de passer des paroles aux actes cela n'est plus du tout la même chose.

On lui dit : « vous êtes les grandes éducatrices », mais on lui refuse le droit de siéger dans les commissions scolaires ou de donner son avis pour les questions d'éducation.

On lui dit : « vous êtes la reine du foyer » mais on lui refuse le droit de protéger son royaume en ayant son mot à dire sur le choix des législateurs qui le gouvernement.

On lui dit : « vous avez tous les droits », et on lui refuse celui de gagner sa vie librement en lui fermant l'accès de certaines professions, tout cela soi-disant pour la mieux protéger.

On loue son dévouement et ses connaissances dans le domaine de l'action sociale et de la charité mais lorsqu'il s'agit de chercher une solution aux problèmes qu'elle connaît si bien on dédaigne son opinion et on la relegue à l'écart.

On crée des commissions pour s'occuper de ses intérêts et on ne lui permet même pas d'en faire partie.

Messieurs, tout cela est pénible et je vous le demande pourquoi agissons-nous ainsi envers cinquante pour cent de notre population. Je vous avoue franchement que pour ma part, je trouve que nous manquons singulièrement de logique.

Nos femmes peuvent être déléguées du Canada à Genève, sénateurs, députés à la Chambre des Communes, membres de notre Conseil Législatif et ici, dans notre province, elle ne peut même pas être simple électrice. Qu'est-ce que vous en dites, messieurs ?

Et il continue plus loin :

Nous avons nous, Canadiens-français, un grand défaut. Nous sommes intensément satisfaits de nous-mêmes. Nous nous trouvons mieux que tous, éperdus dans la contemplation de nos perfections, nous oublions souvent de regarder ce qui se passe autour de nous.

Quand je vois l'attitude de cette Chambre sur la question du vote des femmes, je pense à l'histoire de cette bonne maman qui regardait défilier le régiment de son fils. Tous les soldats marquaient le pas sauf un, son garçon, et la brave dame de s'écrier : Non mais regardez moi ça, ils marchent tous de travers, sauf mon Jimmy.

Après avoir indiqué que toutes les provinces sauf Québec, ont reconnu aux Canadiennes l'égalité de leurs droits politiques, l'orateur poursuit :

Quant à soutenir que le vote représente une source de danger moral pour les femmes, je trouve cela une insulte gratuite à leur faire. Elles votent au fédéral depuis au-delà de 10 ans, et je ne sache pas que la vie du foyer en ait souffert. De plus si nous avons tant à cœur de les protéger, pensons-donc aux sources de danger que représente pour elles bureau et magasin. Prétendre qu'elle est trop ignorante pour voter est également une chose insupportable et je proclame hautement que la Canadienne-française est tout aussi capable que ses sœurs des autres provinces de donner une opinion juste et saine lorsqu'il s'agit de la chose publique. Examinons pourquoi, si vous voulez bien, pourquoi les femmes devraient voter. En votant, la femme aurait tout de même un mot à dire sur la confection des lois auxquelles elle doit obéir. Elle pourrait décider si elle désire être taxée pour telle ou telle raison ou pour tel et tel montant. Si c'est logique pour nous de leur refuser le droit de vote, il serait également logique pour elle de refuser de payer taxes. Je ne sais pas combien de femmes détiennent chez nous des licences d'automobiles mais je sais une chose, c'est que celui chargé de percevoir le prix de ces licences demande le même montant aux femmes qu'aux hommes. Je sais également que la femme doit payer la taxe sur l'essence. Ce n'est pas mon intention que les fem-

mes soient exemptées de payer leurs taxes jusqu'à ce qu'elles aient le vote. Nous avons besoin d'argent même si elles n'ont rien à dire sur les taxes qu'elles doivent payer et payer aveuglément, mais la question est celle-ci : cette façon d'agir est-elle juste et équitable? Puisque nous allons jusqu'à admettre que la femme est un être humain, qu'elle a une âme et même, messieurs, le Conseil privé a même été jusqu'à faire la déclaration radicale que les femmes canadiennes sont des personnes. Donc je me résume.

1° Les femmes devraient voter parce qu'elles paient des taxes, *no taxation without representation*.

2° Elles devraient voter parce qu'elles sont soumises aux mêmes lois que les hommes. Si elles font des excès de vitesse en conduisant leur voiture, elles doivent tout comme l'homme payer l'amende ou aller en prison.

Certains timorés manifestent des craintes que si on accorde le vote aux femmes, elles vont se précipiter hors de leurs foyers pour écouter les discours politiques. Ici messieurs, permettez-moi de sourire. Ceux parmi nous qui sont habitués de parler en public savent combien il est parfois difficile de se faire écouter par un auditoire masculin. Pour ma part, je n'ai pas la prétention de m'imaginer que les femmes de mon comté abandonneront leurs foyers, leurs enfants, leur ménage pour venir se délecter en écoutant mes opinions sur la chose publique. Evidemment, il y en a peut-être parmi vous, messieurs, qui ont tant de confiance en leurs capacités oratoires et leurs charmes qu'ils redoutent une désertion complète des foyers à l'annonce d'une de leurs assemblées. Si tel est le cas, je suis prêt à me soumettre à un amendement si l'un des députés en question veut bien le proposer.

D'autres honorables députés sont hantés par la crainte que les femmes une fois électrices et éligibles soient tentées d'envahir l'Assemblée législative. Eh bien, messieurs, elles y trouveront leur place comme les fleurs dont nous oignons nos foyers. Cela voudrait peut-être dire que plusieurs d'entre vous montreraient plus d'assiduité à suivre les débats. Je crois que vous avez tort d'entretenir ces craintes. Les femmes votent au fédéral depuis 1921 et sur 245 députés, il n'y a encore qu'une femme élue et pourtant il y a eu des élections de 1925, 1926 et 1930. Dans les provinces voisines, nous n'avons pas entendu dire que les parlements provinciaux aient été envahis par elles. Au parlement anglais, sur au-delà de 645 députés environ, je crois qu'il y a à peine une dizaine de femmes. Soyons convaincus d'une chose messieurs, c'est que si jamais une femme est élue ce sera également par les femmes et par les hommes et parce que cette candidate possèdera une valeur exceptionnelle. Dans ce cas, la province toute entière y gagnera et tout le monde sera content.

Et parlant du résultat obtenu par les hommes le Dr Plante conclut :

Vous avouerez messieurs qu'il serait difficile pour les femmes de faire plus mal. Une chose est bien certaine, c'est que le jour où nos femmes auront le droit de vote, elles prendront un plus grand intérêt à l'administration de la chose publique et alors elles sauront inculquer dans le cœur de leurs enfants l'esprit de civisme qui est si nécessaire et qui malheureusement semble faire défaut à un bien grand nombre des citoyens de notre province. Il est impossible de soutenir aujourd'hui que la vie du foyer est complètement distincte de notre vie nationale. Toute la législation que nous passons ici atteint directement le

foyer, prenons par exemple la loi sur les cinémas ne peut laisser indifférente une mère de famille vraiment consciente de son devoir d'éducatrice ou encore la loi pour imposer les lumières sur les voitures hippomobiles attire directement la mère de famille car si son mari se fait tuer c'est elle et ses petits qui seront frappés et même elle aussi peut-être tuée car généralement dans les accidents la femme peut être également victime comme l'homme. Monsieur de la Palice n'aurait pas trouvé mieux. Allons messieurs. Je termine. Il me semble impossible que vous refusiez ce droit à la Canadienne-Française. Il est vrai que le vote des femmes ne change pas grand chose aux partis politiques. Mais il est un fait reconnu, c'est que l'orientation des lois se ressent tout de suite de la présence des femmes dans le choix des législateurs. En Nouvelle-Zélande, grâce à leur travail, la mortalité infantile est devenue la plus basse du monde. Partout, leur influence se fait sentir dans les intérêts qui concernent la famille, le travail des femmes et des enfants. Je demanderais une chose aux honorables membres de cette Chambre. Avant de vous prononcer sur le principe même de ce bill, envoyez-le au comité des bills publics afin d'en permettre une étude sérieuse et approfondie. Les tribunaux ne condamnent personne sans leur donner la chance de se défendre. Faisons au moins le geste de permettre à nos femmes de plaider leur propre cause. Elles sauront peut-être trouver de meilleurs arguments que les miens et je serai le premier à préconiser ce geste envers elles.

C'est ensuite un adversaire du suffrage féminin le Dr ERNEST POULIN qui, au nom des principes catholiques, veut refuser le droit de vote aux femmes.

Comme on le verra cet honorable député déclare qu'il fut pour le vote des femmes tant qu'il s'agissait de « principe », mais du moment que cela devient « sérieux », il se prononce résolument contre le suffrage féminin.

Il est question, dit le Dr Poulin, de légiférer sur l'opportunité d'accorder le droit de suffrage à la femme en notre province de Québec.

Maintes fois, par le passé, ici même, on a débattu la question.

J'ai même accordé un vote favorable à l'émancipation politique de la femme. Vote de sympathie, sur une question que je croyais secondaire.

Mais puisque on y revient avec opiniâtreté et qu'on veut en faire une question de première importance, je me dois, ainsi qu'à mes électeurs et à ma province, d'étudier la question à fond pour y apporter une solution définitive.

On m'a enseigné, M. le président, que l'autorité civile vient de Dieu. Les représentants de cette autorité sont choisis par le peuple.

« Ce choix, dit Léon XIII, détermine la personne; il ne confère pas les droits de la Souveraineté; ce n'est pas l'autorité que l'on constitue, on décide par qui elle devra être exercée ».

Ce droit de suffrage, au cours des siècles et en divers pays, a subi bien des modifications.

En notre province, la femme ne jouit pas de ce droit de suffrage. Cependant depuis quelques années, à maintes reprises, un groupe de femmes s'adressent à cette assemblée, pour changer la loi.

Examinons les raisons qu'on apporte pour motiver cette nouveauté.

Ma foi, je ne puis que les résumer sous deux chefs :

On nous dit d'abord que la femme est l'égal de l'homme.

On nous dit ensuite qu'ailleurs, elle a droit au vote.

Je vous le demande, sont-ce là des raisons, des arguments de grand poids ?

Rappelons-nous bien que l'homme et la femme sont de même nature générique, mais non spécifique;

L'un et l'autre a sa nature, ses aspirations. L'un et l'autre a son but et des fonctions morales appropriées.

La famille est la base de la société. Et dans la famille, l'homme construit le foyer, la femme en a la garde.

L'homme et la femme sont tous deux équipés pour leurs fonctions morales respectives.

Il n'y a pas lieu ici de chercher de supériorité ou d'infériorité.

Il y a différence de nature et de fonctions au point de vue moral — mais différence n'est pas inégalité.

Personne, M. le Président, ne peut nier que la femme tient dans ses mains les destinées des hommes et des peuples.

Pourquoi diminuer cette part, cette mission qui est celle de la femme, en lui permettant de s'établir dans la société sur un pied d'égalité avec l'homme ?

C'est d'ailleurs contre l'esprit de l'Eglise à laquelle nous appartenons presque tous. Il y a des centaines de textes pour l'établir.

Ce mouvement, cette demande d'accorder le droit de suffrage à la femme est donc contraire au bonheur domestique, contraire à l'ordre social, contraire à la religion elle-même, et aux idées chrétiennes.

Et ce sont nos chefs religieux, chefs éclairés éminents qui nous le disent.

Cette voix si haute a-t-elle moins d'autorité, moins de poids que celle des dirigeants ou dirigeantes de cette nouvelle loi qu'on nous demande de voter ?

On nous dit : « Ça se fait dans d'autres pays ». Oui; mais ces pays en ont-ils retiré un bien ?

Les affaires y sont-elles plus prospères ? La gouverne en est-elle plus parfaite ?

Je crois que cette demande de légiférer pour accorder le droit de vote aux femmes n'a pour but et avantage que de démontrer à l'homme que la femme est son égale, qu'elle ne lui est pas inférieure !

Accorder le vote à la femme en notre province c'est bouleverser l'ordre social, c'est aller contre l'esprit de l'Eglise et l'enseignement de ses chefs, c'est aller contre l'intérêt même de la femme, c'est n'apporter à notre législation rien d'avantageux. Au contraire c'est un désavantage pour tous.

On nous dira : « C'est faire œuvre de progrès » ?

Rappelons-nous que toute nouveauté n'est pas progrès; le progrès c'est un avancement vers le bien ! Pour moi, une telle législation serait un recul, car elle poserait une cause, sans avantages prévus, une cause qui n'apporterait que ruines — pour la société, la famille et la femme elle-même.

Si nous voulons garder la femme reine de nos foyers et ne pas la lancer dans l'arène publique, c'est que nous l'aimons et la respectons, c'est que nous savons son influence sur l'éducation d'un peuple qui a fait et fera de notre province une terre heureuse.

Et l'orateur catholique termine comme les sénateurs anticléricaux de France en demandant qu'un référendum ait lieu, car il est convaincu que les femmes de la province refuseront le vote « ayant à cœur de pratiquer dans leur vie de noblesse et de respect les enseignements qu'elles ont reçu sur les genoux de leur mère ».

(N'est-ce pas émouvant comme du Mauduit et du Lefèvre du Prey réunis ?)

A la suite du Dr Ernest Poulin un autre orateur qui se dit féministe plaide soi-disant en faveur des femmes, mais pour mieux repousser la réforme, il se rallie lui aussi à l'idée d'un référendum.

D'autres orateurs parlent encore les uns pour, les autres contre le vote des femmes et finalement le vote sur l'amendement du Dr Poulin est renvoyé à 6 mois.

Avec d'autres arguments et un autre ton ne se croirait-on pas chez nous où tous les prétextes sont bons pour écarter les femmes. Décidément les représentants parlementaires de la France et des pays d'origine française qui passent pour être galants et courtois ont une bien curieuse manière de manifester leur courtoisie ! Leur façon d'agir ne traduit-elle pas un immense égoïsme appuyé sur des formules hypocrites. Là-bas, ce sont les catholiques; — parce que c'est eux qui sont au pouvoir, ici ce sont les libres-penseurs qui entrent la cause féminine sous des fleurs et croient agir ainsi en parfaits gentilshommes.

Canadiennes et Françaises ne s'y laisseront pas tromper.



Mme IDOLA SAINT-JEAN
Présidente de l'Alliance Canadienne
pour le Suffrage des Femmes.